

Plan PME

Pour l'avenir de nos entreprises

2025-2028



PLAN PME 2025-2028

Cette publication a été réalisée par la Direction des partenariats et du développement local, en collaboration avec la Direction des communications.

Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications à web@economie.gouv.qc.ca

Pour plus d'informations :

Direction des communications
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
710, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone : 418 691-5698
Sans frais : 1 866 680-1884
Courriel : info@economie.gouv.qc.ca
Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie

Dépôt légal – Juin 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-01453-4 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2025



MOT DU MINISTRE

Ensemble pour accompagner et soutenir encore mieux nos PME

Dans toutes les régions du Québec se trouvent des entreprises créatrices de richesse et d'emplois de qualité. Notre gouvernement a comme priorité de les accompagner et de les soutenir à chacune des étapes de leur croissance pour qu'elles puissent être toujours plus productives et compétitives. Nous n'agissons toutefois pas seuls.

Le Plan PME 2025-2028 est le fruit de cette volonté commune de maximiser la synergie entre notre gouvernement et les différents partenaires régionaux pour fournir à nos entreprises un accompagnement concerté et des outils encore plus efficaces en vue de répondre à leurs besoins et de favoriser leur réussite. Il propose une vision intégrée pour bâtir un écosystème d'entrepreneuriat toujours plus dynamique, concurrentiel et propice au succès de nos PME.

Par l'entremise de sept mesures phares, ce plan vise à offrir une porte d'entrée aux personnes entrepreneures au moyen du Réseau accès PME, à appuyer les PME dans leurs projets innovants et à encourager la réalisation de projets d'entreprise. Il permet aussi de déployer les efforts nécessaires pour enrichir le savoir des entrepreneurs, soutenir l'entrepreneuriat au sein de groupes sous-représentés et stimuler davantage le repreneuriat. Et dans le contexte actuel, où il est plus que jamais essentiel d'accroître la productivité des entreprises pour assurer leur compétitivité, le Plan PME poursuit nos actions pour accélérer la transformation numérique des entreprises dans des secteurs stratégiques. Finalement, avec ce plan, nous confirmons notre volonté de continuer à réduire leur fardeau réglementaire et administratif.

Grâce à l'union des forces vives du milieu de l'entrepreneuriat et du développement économique régional, le Plan PME est un puissant levier pour guider et outiller encore mieux les entreprises pour qu'elles puissent renforcer la vitalité de nos économies locales et régionales.

Ensemble, saisissons pleinement l'occasion de propulser nos entreprises, qui font notre fierté et dont la prospérité est également celle de tout le Québec!

Christopher Skeete

Ministre délégué à l'Économie,
ministre responsable de la Lutte contre le racisme
et ministre responsable de la région de Laval

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	11
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	13
MESURE 1 – RÉSEAU ACCÈS PME : OFFRIR UNE PORTE D'ENTRÉE AUX ENTREPRISES	15
MESURE 2 – ESPACES PME INNOVATION : SOUTENIR LES PME INNOVANTES	19
MESURE 3 – FINANCEMENT : FAVORISER LA RÉALISATION DES PROJETS D'ENTREPRISES	23
Fonds du développement économique	24
Fonds locaux d'investissement	25
Programme Relève entreprise	26
Evol	26
MicroEntreprendre	26
MESURE 4 – ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ : ENRICHIR LE SAVOIR DES ENTREPRENEURS ET SOUTENIR LA DIVERSITÉ	29
Mesure 4.1 – Proposer des formations adaptées selon le cycle de vie des PME.	30
École des entrepreneurs du Québec	30
École d'Entrepreneurship de Beauce	30
Mesure 4.2 – Soutenir les entrepreneurs de la diversité et des groupes sous-représentés	31
Entreprendre ici	31
Evol	32
Réseau des femmes d'affaires du Québec	32
MESURE 5 – COMPÉTITIVITÉ ET PRODUCTIVITÉ : ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES	35

MESURE 6 – TRANSFERT ET REPRISE DES PME :	
BONIFIER L’OFFRE DE SOUTIEN POUR LE REPRENEURIAT	39
Repreneuriat Québec.....	40
Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador	41
MESURE 7 – ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE : RÉDUIRE LE FARDEAU ADMINISTRATIF POUR LES ENTREPRISES	43
CADRE FINANCIER	48
SUIVI ET REDDITION DE COMPTES	49
CONCLUSION	49
CONSULTATION	50
ANNEXE 1 – MESURES FISCALES	51
Déductions d’impôt sur le revenu des sociétés.....	51
Taux majoré pour les PME en matière de design de mode	52
ANNEXE 2 – LISTE DES INDICATEURS	53





INTRODUCTION

Le secteur privé au Québec compte environ 230 000 petites et moyennes entreprises (PME)¹. Jouant un rôle fondamental dans l'économie, les PME constituent 99,7 % du tissu industriel et génèrent plus de 50 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec. Pour mettre les entrepreneurs et entrepreneures sur la voie de la réussite, le gouvernement contribue à la conservation d'un environnement d'affaires favorable à leur croissance ainsi qu'aux gains de productivité. Pour ce faire, il intervient sur différents paliers pour soutenir les entreprises, notamment par le déploiement de plans et de stratégies, l'amélioration des services disponibles et l'accès au financement.

Les entreprises font face à des défis à toutes les étapes de leur cycle de vie, que ce soit lors du prédémarrage, du démarrage, du développement, de la croissance ou du transfert. Ces défis concernent l'accès au financement; la pénurie de main-d'œuvre qualifiée; la transformation numérique; l'intégration de l'innovation et l'amélioration de la productivité; les changements démographiques et le vieillissement de la population; les effets de la conjoncture économique; ainsi que les défis environnementaux et ceux relatifs à la durabilité.

Entre 2019 et 2024, le nombre de propriétaires d'entreprise au Québec a diminué de 21,2 %, alors que ce nombre n'a diminué que de 9,2 % dans le reste du Canada pour la même période. Par ailleurs, peu d'entreprises sont passées du statut de petite à moyenne, et de moyenne à grande, dans les dernières années. La croissance du nombre d'entreprises de 50 employés ou plus est systématiquement plus faible au Québec qu'en Ontario. À titre illustratif, au Québec, ce nombre a décru de 0,13 % en moyenne de 2020 à 2022, tandis qu'il a augmenté parallèlement de 1,26 % en Ontario.

Comme beaucoup d'économies développées, dont la population est vieillissante, le Québec fait face à d'importants enjeux quant au renouvellement de son bassin d'entrepreneurs et d'entrepreneures. Ceci a notamment des répercussions sur la création et la reprise d'entreprises, et, par le fait même, sur le développement de la relève. Les besoins en matière de relève au sein de la haute direction des entreprises sont également importants.

1. Sur le plan statistique, on entend par PME une entreprise de moins de 250 employés. Cette définition est mise de l'avant par l'Organisme de coopération et de développement économiques (OCDE).

De plus, l'amélioration de la productivité demeure un enjeu majeur puisque la productivité au Québec accuse toujours un retard important sur celle de l'Ontario et de l'ensemble du Canada. Selon Statistique Canada, la productivité générale par heure travaillée en 2023 est de 59,10 \$ au Québec, comparativement à 62,20 \$ pour l'Ontario et 63,50 \$ pour l'ensemble du Canada². Cela se traduit par un niveau de richesse inférieur au Québec.

Les entreprises du Québec doivent aussi faire face aux contrecoups économiques occasionnés notamment par les tensions géopolitiques. Pour les PME, ces événements entraînent des perturbations et des incertitudes économiques qui affecteront potentiellement leur croissance future. Le contexte actuel affecte ces entreprises de plusieurs façons, notamment par la recherche de nouveaux partenaires à l'exportation, par la perturbation des chaînes d'approvisionnement, par le report ou la réduction de projets d'investissement, ainsi que par des ajustements aux modèles d'affaires.

Face à toutes ces difficultés, les PME ont plus que jamais besoin d'un accompagnement qualifié et accessible pour pouvoir progresser. Elles doivent compter sur un écosystème pleinement engagé en faveur de leur réussite. Pour favoriser le développement économique et consolider les services de soutien aux entreprises en région, autant pour l'accompagnement que pour le financement, le gouvernement a notamment mis en œuvre ces mesures :

- Accès entreprise Québec (AEQ) permet à toutes les municipalités régionales de comté (MRC) (ou leur organisme délégataire) de se doter de ressources et de les former afin d'offrir des services du conseil, des outils et du référencement aux entreprises.
- Une gamme de programmes de financement destinée aux entreprises.
- La réforme d'Investissement Québec de 2020, qui a permis l'émergence de bureaux régionaux devant agir en collaboration avec les structures locales de développement économique.
- La Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI²) 2022-2027, qui témoigne de l'importance accordée à l'accessibilité des services de soutien à l'innovation pour les entreprises.
- L'appui à l'écosystème d'accompagnement des entreprises dans toutes les régions.
- L'Offensive de transformation numérique.
- Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES).
- Le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025.

La variété de mesures existantes et leur évolution constante sont à la fois une richesse du système québécois, mais aussi un défi de connaissance pour les entreprises. Il a été révélé que les entreprises ne se sentent pas suffisamment appuyées par le gouvernement du Québec. De ce constat, il est essentiel de mieux faire connaître l'accompagnement offert aux PME afin que ces dernières soient mieux informées et se sentent soutenues.

Le gouvernement du Québec met en place le Plan PME 2025-2028 afin de soutenir les entreprises à toutes les étapes de leur développement et de leur faire connaître les services qui s'offrent à elles. Il propose une vision intégrée et commune des principales actions du gouvernement en matière de soutien aux PME. Le Plan intègre des principes de développement durable afin d'assurer une croissance équilibrée, responsable et résiliente. De manière globale, il favorise la prospérité sociale et économique à l'échelle du Québec. Le Plan PME repose également sur une proposition de service inclusive et équitable, conçue au bénéfice de tous les profils de propriétaires d'entreprise.

2. Les estimations de la productivité proviennent de Statistique Canada. L'unité de mesure est en dollars de 2017.

Le Plan présente le repositionnement du réseau Accès entreprise Québec (AEQ), qui devient le Réseau accès PME, et l'optimisation du modèle des Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC), qui deviennent les Espaces PME innovation. Il est constitué de sept mesures. Ces initiatives visent à offrir l'accès à de l'accompagnement et à du financement; à accélérer le virage de la transformation numérique; à soutenir le entrepreneuriat; et à alléger la réglementation. Pour soutenir le déploiement de ce Plan, une somme de 219,2 millions de dollars sera investie pour une intervention financière totale de près de 500 M\$.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Avec le Plan PME, le gouvernement réitère son souhait que toutes les entreprises puissent obtenir le même niveau de services, selon les réalités et les besoins de chaque territoire partout au Québec. Il cible les objectifs stratégiques suivants :

- 1- Augmenter la productivité des PME.
- 2- Accélérer la croissance des entreprises.

L'ensemble des mesures concourent à l'atteinte des effets visés.





MESURE 1

Réseau accès PME : Offrir une porte d'entrée aux entreprises

Dans un environnement en constante évolution, il est essentiel pour une entreprise de savoir où trouver les services appropriés. Pour ce faire, le gouvernement du Québec a précisé la porte d'entrée pour les entrepreneurs et entrepreneures. Il est estimé que 78 % des entreprises souhaitent voir le palier local jouer un plus grand rôle dans le développement économique, et que 76 % jugent essentiel que les municipalités régionales de comté (MRC) soient le point d'accès des entreprises en matière de développement économique³.

Ainsi, dans un souci d'amélioration continue de l'offre de services aux PME, le gouvernement reconnaît que les MRC sont la porte d'entrée pour les entreprises en prédémarrage, en démarrage, en croissance, et en phase de relèvement ou de transfert. Par le fait même, il annonce un repositionnement d'Accès entreprise Québec et déploie le Réseau accès PME. Composé des équipes de développement économique des MRC et des organismes délégataires, ce réseau national vise à offrir un accompagnement-conseil aux entreprises, et ce, peu importe leur secteur d'activité et leur stade de croissance⁴.

Plus de 450 professionnels et professionnelles œuvrent au sein du Réseau accès PME. Ces ressources qualifiées et engagées sont déjà à la disposition des entrepreneurs et entrepreneures pour les aider à structurer, développer et accélérer leurs projets d'affaires. Le gouvernement continue de soutenir l'embauche de plus de 270 spécialistes en développement économique dans les MRC et offre de la formation aux équipes.

3. Fédération québécoise des municipalités et Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2024, *Économie de nos communautés : bâtir une seule porte d'entrée pour les entrepreneurs*, https://fqm.ca/wp-content/uploads/2024/10/do_economie-de-nos-communautes_27setp202471.pdf.

4. Les travailleurs et travailleuses autonomes, et les entreprises collectives peuvent aussi en bénéficier.

Il est souhaité que toutes les entreprises accèdent facilement aux mêmes services, lesquels visent ces objectifs :

- Accompagner l'entrepreneur ou l'entrepreneure dans ses projets d'affaires.
- Orienter vers les services et les programmes régionaux et nationaux.
- Faciliter les démarches de financement, entre autres, grâce aux Fonds locaux d'investissement (FLI).

Avec cet effort de repositionnement, le gouvernement poursuit les mêmes objectifs d'accès aux services. Dans un contexte économique marqué par une forte variabilité, il est essentiel que les entreprises puissent compter sur un réseau intégré pour les accompagner et les soutenir. La marque Réseau accès PME aura pour effet de renforcer la notoriété des services des MRC.

Par cette mesure, les MRC continuent d'offrir des interventions adaptées selon les réalités et les besoins de chaque territoire. Elles simplifient les démarches d'accompagnement et réduisent les délais en évitant les processus répétitifs qui freinent la progression des entreprises. Par leurs connaissances de l'écosystème innovant et entrepreneurial, les conseillers et conseillères sont proactifs et permettent aux entrepreneurs et entrepreneures d'économiser un temps précieux.







MESURE 2

Espaces PME innovation : Soutenir les PME innovantes

Dans un monde en constante évolution, l'innovation est un moteur essentiel pour assurer la compétitivité et la croissance des entreprises québécoises. Une analyse réalisée en 2023 par le ministère des Finances démontre que les PME ayant mené des projets de R-D au cours des dernières années connaissent une plus grande croissance que celles qui n'en ont pas fait. La R-D et l'innovation sont la clé d'une plus grande prospérité économique.

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de développer une véritable culture d'innovation afin d'accroître la part des entreprises qui innovent dans leurs produits et processus d'affaires. Pour favoriser l'émergence de projets innovants au sein des entreprises québécoises, il est essentiel de bien faire connaître les ressources disponibles et de fournir un accompagnement en innovation répondant aux besoins des entrepreneurs et entrepreneures.

Grâce à la SQRI² 2022-2027, le gouvernement met à la disposition des entreprises de l'aide financière et de l'accompagnement sur tout le cycle de la recherche, de l'innovation et de la commercialisation. Les centres et plateformes de recherche publique, les regroupements sectoriels de recherche industrielle, les incubateurs et accélérateurs technologiques, ainsi que les fonds de capital d'investissement en sont des exemples.

Les PME peuvent notamment compter, depuis 2019, sur les 18 Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC) qui favorisent le développement d'une culture d'innovation forte, et ce, partout à travers les régions du Québec.

Afin d'établir un climat d'affaires propice à l'innovation pour les PME du Québec, le gouvernement annonce une optimisation du modèle des ERAC, lesquels deviennent les Espaces PME innovation. Davantage axé sur l'accompagnement des entreprises, le développement de leur expertise à l'interne et la concertation de l'écosystème régional d'innovation, cette nouvelle

signature permet de bien positionner les Espaces afin d'accroître les services aux PME. Les Espaces sont des acteurs clés auprès des PME en région pour rehausser l'innovation et les meilleures pratiques d'affaires, le tout en offrant aux entreprises un accompagnement spécialisé et personnalisé pour aider la réalisation de leurs projets d'innovation.

Les Espaces exercent un rôle d'intervenant de deuxième ligne, travaillant en étroite collaboration avec les partenaires de l'écosystème qui ont la responsabilité d'accompagner les entreprises, notamment les conseillers et conseillères en développement économique des MRC. Ils collaborent également avec le gouvernement ainsi que le Conseil de l'Innovation du Québec.

Concrètement, les Espaces PME innovation ont pour objectifs :

- de soutenir les PME dans leur accélération d'affaires en favorisant l'émergence de projets innovants;
- de concerter les acteurs régionaux de l'écosystème régional d'innovation afin de s'assurer que les entrepreneurs aient accès aux services disponibles qui répondent à leurs besoins;
- de contribuer à l'implantation d'une culture d'innovation dans chacune des régions couvertes.

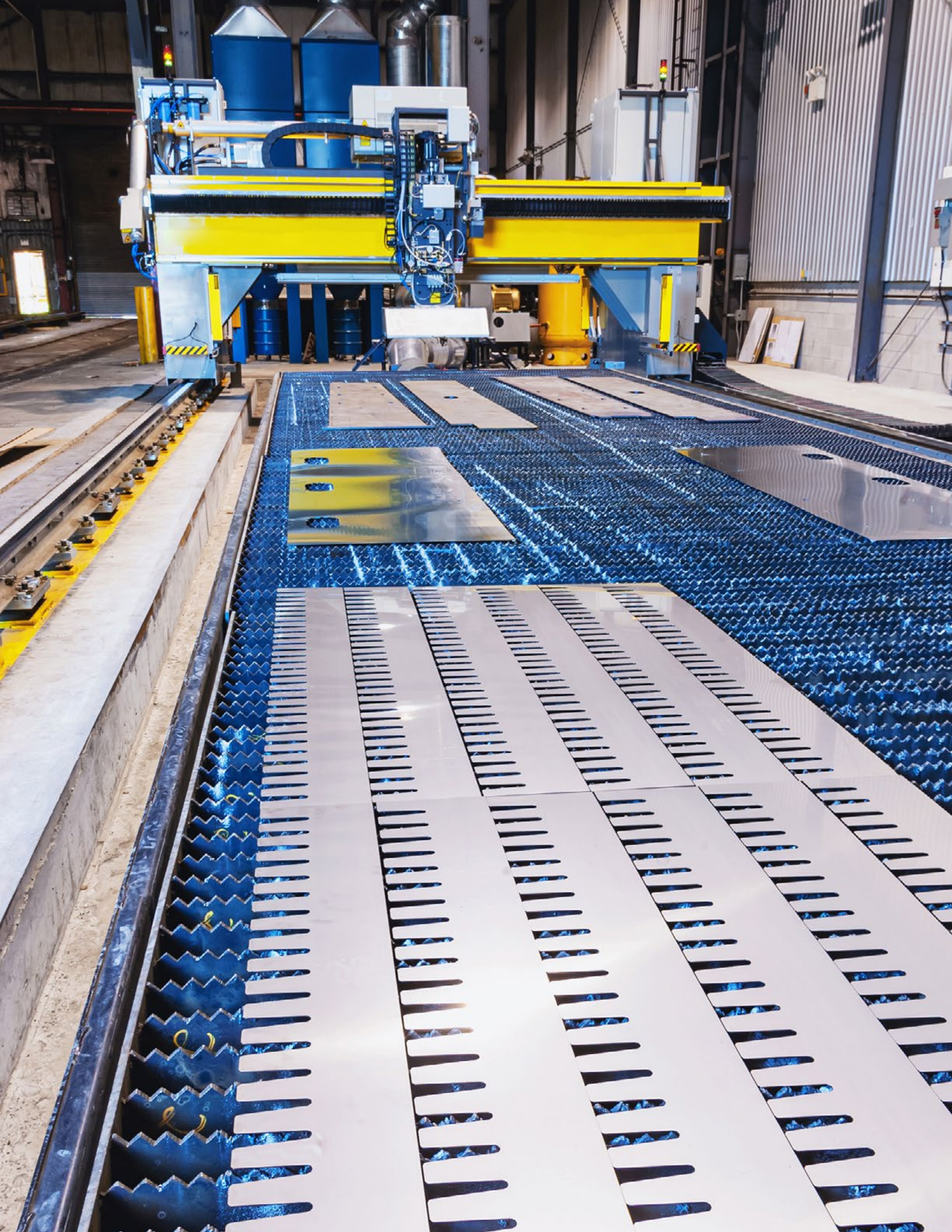
Enfin, grâce au rôle central que jouent les Espaces dans leurs régions respectives, des synergies entre les parties prenantes régionales seront générées au bénéfice de l'innovation.

Innoveici.quebec simplifie l'accès aux ressources en innovation pour les PME

Innoveici est un service d'aiguillage qui guide les entreprises, dont les PME, vers les programmes de financement et les expertises d'accompagnement sur mesure pour leurs projets d'innovation, et ce, que ces dernières soient en démarrage, en pleine croissance ou en phase de commercialisation. Appuyé par un réseau de près de 650 conseillers et conseillères en innovation partout au Québec, le service Innoveici compte sur l'expertise des MRC et des Espaces PME innovation dans un esprit de partenariat respectant les réalités du terrain et les particularités de chaque région.

Innoveici est une initiative du Conseil de l'innovation du Québec, qui a pour mission de dynamiser l'innovation au sein des entreprises et de la société québécoise. En collaboration avec ses partenaires, le Conseil simplifie l'accès aux ressources d'aide pour les entreprises de toutes les régions et de tous les secteurs d'activités stratégiques du Québec.

En plus, le Conseil de l'innovation du Québec forme et outille les professionnels et professionnelles, et les agents et agentes de développement d'organismes pertinents qui sont en contact direct avec les gens d'affaires et les entreprises.





MESURE 3

Financement : Favoriser la réalisation des projets d'entreprises

Le gouvernement met à la disposition des entrepreneurs et entrepreneures un ensemble de leviers financiers pour encourager l'investissement, l'innovation et la compétitivité. Il favorise l'accès à du financement pour les projets d'entreprise qui concilient performance économique, retombées sociales et respect de l'environnement.

Ces leviers comprennent, entre autres, les programmes et fonds sous la responsabilité d'Investissement Québec provenant du Fonds du développement économique (FDE), les Fonds locaux d'investissement (FLI), des fonds spécialisés sous la responsabilité d'organismes qui visent notamment les enjeux de repreneuriat, de diversité et d'accès au microcrédit. Ces derniers, qui tiennent compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, permettent de favoriser l'investissement socialement responsable tout en assurant une performance financière durable, et en tenant compte des différents profils entrepreneuriaux et des réalités régionales. Pour l'ensemble de ces financements, de l'accompagnement spécialisé est offert.

Cette mesure permet de soutenir de nombreux projets tels que des projets entrepreneuriaux en démarrage, ceux d'une entreprise en croissance ou les projets de reprise. Ces différents outils de financement diminuent le risque financier des entreprises, optimisent leur croissance et renforcent leur position sur le marché. Cela contribue à créer un environnement propice à l'entrepreneuriat et à la compétitivité.

Fonds du développement économique

Le contexte économique actuel et le retard des entreprises du Québec en matière de productivité doivent pousser ces dernières à s'engager davantage sur la voie de l'investissement pour améliorer leur productivité durable et, ainsi, se positionner favorablement, notamment sur de nouveaux marchés.

Le gouvernement dispose d'outils permettant de réaliser des interventions financières en offrant un soutien flexible et adapté à la situation de certaines entreprises, entre autres par le biais du Fonds du développement économique (FDE).

Ces outils permettent notamment d'accorder un soutien financier aux projets d'entreprises afin de favoriser l'automatisation, la robotisation, la transformation numérique et l'intégration de l'intelligence artificielle.

Pour poursuivre son appui aux projets économiques des PME, le gouvernement réserve 105 millions de dollars sur trois ans dans le FDE. Par le programme ESSOR, le gouvernement du Québec encourage les PME à investir pour accroître leur productivité. Les sommes totales investies permettront de réaliser des interventions financières de près de 330 M\$.

Cette initiative favorise le virage numérique et technologique des entreprises, contribue à atténuer les répercussions de la pénurie de main-d'œuvre, favorise la rétention des employés et facilite l'attraction de nouveaux talents tout en accroissant la productivité durable et la compétitivité des entreprises.



Investissement Québec

Investissement Québec (IQ) propose du financement et de l'accompagnement aux entreprises. Ce soutien s'adapte à leurs objectifs : croissance, innovation, compétitivité, productivité, développement local ou international, ou transition durable. L'accompagnement, toujours sur mesure, peut être de nature stratégique ou technologique, ou concerner les exportations ou la main-d'œuvre. Grâce à une approche flexible, les solutions financières sont personnalisées et adaptées aux besoins des entreprises : prêts, garanties de prêt, quasi-capitaux propres ou subventions. En plus de ses fonds propres, cette société d'État est mandataire pour le gouvernement du Fonds du développement économique (FDE).

Différents programmes normés du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie sont administrés par IQ et sont disponibles pour les entreprises, dont le programme ESSOR, le programme Innovation, le Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation, le Programme de développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires et le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif. IQ participe financièrement à plusieurs fonds de capital d'investissement œuvrant à divers stades de développement des entreprises et secteurs d'activités.

Dans le cadre du budget 2025-2026, le gouvernement du Québec a annoncé la création d'un nouveau fonds d'investissement afin de donner suite au programme Impulsion PME. Le nouveau fonds sera doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars, provenant des enveloppes d'investissement initialement consacrées au programme Impulsion PME, ainsi que d'une enveloppe additionnelle de 50 millions de dollars, provenant de l'enveloppe de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI²) 2022-2027. Ces sommes permettront de continuer à soutenir les investissements et la commercialisation des innovations des jeunes entreprises technologiques.

Investissement Québec a récemment lancé l'initiative grand V, qui vise à stimuler les investissements et à accélérer le virage des entreprises vers l'innovation et la productivité durable afin de propulser leur croissance. L'initiative grand V propose non seulement du financement et de l'accompagnement technologique pour soutenir l'implantation des projets d'innovation et de productivité durable des entrepreneurs et entrepreneures, mais aussi tout un éventail d'outils complémentaires pour les inspirer et les guider.

Fonds locaux d'investissement

Les Fonds locaux d'investissements (FLI) constituent un outil financier important pour les municipalités régionales de comté (MRC) afin de soutenir les projets des entreprises de leur territoire. Les FLI ont été constitués à partir d'un prêt du gouvernement du Québec qui s'élève à 164,4 M\$.

Les FLI visent à soutenir l'entrepreneuriat et le repreneuriat, en facilitant l'accès aux capitaux et en accélérant la réalisation des projets d'entreprises, qu'il s'agisse d'un démarrage, d'une amélioration, d'une transformation, d'une expansion ou, encore, d'une relève entrepreneuriale. Les aides financières sont adaptées aux besoins des entreprises et s'effectuent au moyen de contributions remboursables (p. ex. : prêts et garanties de prêt pouvant atteindre 150 000 \$).

Programme Relève entreprise

Afin de favoriser le succès d'un projet de relève d'entreprise, il est essentiel de bien préparer la transaction et la transition. Le recours à des services professionnels externes s'avère nécessaire, notamment sur les aspects légaux et financiers. En complémentarité avec les FLI, le programme Relève entreprise vise à favoriser l'accessibilité à des services professionnels dans un contexte de relève entrepreneuriale, principalement de petites entreprises, soit par la famille, par les employés ou par des acquéreurs externes, en incluant la reprise collective.

Un repreneur peut ainsi se voir rembourser jusqu'à 50 % du coût total des frais d'honoraires professionnels, et ce, pour un montant maximum de 5 000 \$. D'autres actions en repreneuriats sont présentées dans la mesure 5 – Transfert et reprise des PME : bonifier l'offre de soutien pour le repreneuriat.

Evol

Evol propose une enveloppe de financement d'impact de 60 M\$ en partenariat avec le Ministère et des institutions financières publiques et privées. L'offre de financement prévoit des prêts allant de 20 000 \$ à 75 000 \$ pour des projets de démarrage, et de 20 000 \$ à 450 000 \$ pour des projets de croissance, d'acquisition et de relève.

L'accompagnement offert par Evol est conçu pour soutenir les entrepreneurs et entrepreneures à chaque étape de leur parcours entrepreneurial grâce à une approche humaine et personnalisée. Ils peuvent profiter d'un plan d'action sur mesure, d'un suivi régulier, d'un accès à des ressources en développement durable, de consultations gratuites avec une brigade-conseil et d'une multitude de services, de conseils et d'outils pratiques.

MicroEntreprendre

MicroEntreprendre est un réseau d'organismes qui soutiennent les entrepreneurs et entrepreneures qui ont peu ou pas accès aux circuits financiers traditionnels en leur offrant du microcrédit entrepreneurial, c'est-à-dire des prêts pour le démarrage et le développement des entreprises allant jusqu'à 20 000 \$, ainsi qu'un accompagnement professionnel de proximité. Il propose un suivi personnalisé, un soutien à la rédaction du plan d'affaires, un service de mentorat et des ateliers collectifs pour renforcer les compétences.

Le réseau MicroEntreprendre se déploie, à travers ses 20 organismes membres, dans les 17 régions du Québec. Il offre un financement plus souple, quel que soit le secteur d'activité ou la forme juridique de l'entreprise, ou la provenance des entrepreneurs et entrepreneures. Il permet la mise en réseau avec d'autres propriétaires d'entreprise et parties prenantes économiques.

Offrir des mesures fiscales avantageuses

Le gouvernement met à la disposition des PME un ensemble de mesures fiscales avantageuses pour les soutenir et encourager l'investissement, l'innovation et la compétitivité. Le gouvernement a lancé l'année dernière un grand chantier de réflexion sur l'optimisation du modèle québécois d'appui à la R-D et à l'innovation en entreprise. Il prévoit, pour y donner suite, dans le cadre du budget 2025-2026, un nouveau régime d'aide fiscale à l'innovation optimisé dont la base est l'instauration du crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC).

Ce nouvel outil d'intervention, plus efficace et mieux adapté aux besoins des entreprises innovantes et des PME, permettra :

- d'offrir une aide bonifiée à 30 % pour les dépenses admissibles qui n'excèdent pas 1 M\$;
- de soutenir davantage d'activités et de dépenses admissibles, y compris les dépenses de précommercialisation et les frais d'acquisition d'équipement;
- d'encourager les emplois à plus haute valeur ajoutée.

Les principales mesures fiscales offertes aux PME sont détaillées dans l'annexe 1.





MESURE 4

Accompagnement adapté : Enrichir le savoir des entrepreneurs et soutenir la diversité

L'accompagnement offert aux entrepreneurs et entrepreneures peut prendre différentes formes, notamment les services-conseils et la formation. Ces services doivent être accessibles à tous les propriétaires d'entreprise, peu importe leur emplacement au Québec.

Le propriétaire d'entreprise aura généralement plusieurs projets entrepreneuriaux au cours de sa vie. Il est donc primordial de poursuivre le développement de son savoir, savoir-faire et savoir-être. L'accompagnement offert doit également être inclusif et accessible à tout le monde : femmes, entrepreneurs et entrepreneures de la diversité, personnes immigrantes, membres des Premières Nations et des Inuit, etc. Il est parfois nécessaire d'adapter le contenu d'une formation ou l'approche d'accompagnement utilisée afin de prendre en considération la situation de la clientèle.

La mesure 4 présente ces deux sous-mesures :

- Proposer des formations adaptées selon le cycle de vie des PME.
- Soutenir les entrepreneurs et entrepreneures de la diversité et des groupes sous-représentés.

Mesure 4.1 – Proposer des formations adaptées selon le cycle de vie des PME

La formation offre au chef d'entreprise les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre à ses besoins selon son expérience, son secteur d'activité et le cycle de vie de son entreprise.

Selon l'étude de la Banque de développement du Canada (BDC) d'octobre 2023 intitulée *Entrepreneuriat en mouvement : compétences et réussite dans un monde changeant*, les compétences essentielles à la réussite entrepreneuriale sont :

- en démarrage et en développement : compétences en marketing et en finance, ainsi qu'en administration opérationnelle;
- en croissance : ténacité et aptitudes relationnelles, ainsi que le leadership et l'aisance sur le plan relationnel.

Selon le cycle de vie de l'entreprise, les compétences entrepreneuriales requises changent. Cette mesure porte sur le financement d'organismes de formation qui permettent de faire grandir les gens d'affaires en même temps que leur entreprise.

École des entrepreneurs du Québec

L'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ) a pour mission de développer les compétences des entrepreneurs et entrepreneures de tout horizon en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif. En plaçant l'être humain au cœur de ses préoccupations, elle mise sur l'acquisition de compétences pratiques grâce à des expériences concrètes et à la résolution de problèmes en entreprise. L'École accompagne un grand nombre d'entrepreneurs et d'entrepreneures dans toutes les régions du Québec et propose des formations adaptées selon le cycle de vie des entreprises, en virtuel et en présentiel, afin de les aider à relever leurs défis et à atteindre leurs objectifs.

Une plateforme développée récemment donne accès aux ateliers en virtuel, propose un diagnostic des compétences entrepreneuriales, un outil virtuel de préparation d'un plan d'affaires et de prévisions financières, des propositions de conférences, des webinaires, des formations de courte durée pour les compétences à parfaire, des parcours plus longs apportant des connaissances pointues, des suggestions de lecture, un service de coach en ligne, une infolettre, des mesures de retombées sur les formations suivies et un ensemble de contenus en mode synchrone et asynchrone.

L'Organisme s'inspire des meilleures pratiques en matière de développement des compétences. Il propose des experts et des sujets développés selon des études de cas. L'ÉEQ offre aux entrepreneurs et entrepreneures de toutes les régions du Québec des activités de développement des compétences basées sur les besoins des marchés actuels et futurs.

École d'Entrepreneurship de Beauce

L'École d'Entrepreneurship de Beauce (EEB) se présente comme un lieu où transformation et prospérité prennent vie. Avec son modèle unique « E to E », basé sur le transfert de connaissances et d'expériences d'entrepreneur à entrepreneur, l'EEB nourrit la flamme entrepreneuriale et accompagne les entreprises et leurs équipes à chaque étape de leur parcours.

L'École a développé plusieurs programmes qui répondent aux enjeux spécifiques des entrepreneurs et entrepreneures lors des différentes étapes de leur parcours entrepreneurial. Le but est d'accélérer le développement de l'agilité des gens d'affaires à composer avec les enjeux actuels et, ensuite, de leur donner les moyens de se réaliser à la hauteur de leurs ambitions.

Afin de faire face à l'enjeu du repreneuriat, qui occupe une place importante pour la santé économique du Québec, l'École propose, en plus de son programme régulier, le séjour ENTREPRENDRE pour accompagner les futurs repreneurs, ainsi que le parcours PÉRENNISER pour soutenir les futurs cédants dans leur processus d'affaires.

Mesure 4.2 – Soutenir les entrepreneurs de la diversité et des groupes sous-représentés

Les entrepreneurs et entrepreneures doivent pouvoir compter sur un réseau entrepreneurial inclusif et accessible. Le Plan a la volonté d'accompagner un maximum de PME et d'assurer une meilleure collaboration des organismes à vocation entrepreneuriale. Il importe d'assurer une offre d'accompagnement à la fois générale et plus spécifique pour les chefs d'entreprise à chaque étape de leur projet d'affaires, ainsi qu'une aide spécifique à ceux issus de groupes sous-représentés⁵.

Le Québec peut compter sur un écosystème entrepreneurial qui comprend une multitude d'organisations qui soutient la diversité. Le Plan PME prévoit différents partenariats qui viseront spécifiquement cette clientèle afin de l'aider à concrétiser leur projet de création d'entreprise, et de favoriser leur maintien en affaires tout en leur offrant des occasions de réseautage. Cette mesure porte sur le financement d'organismes de l'écosystème entrepreneurial qui mettent à la disposition des entrepreneurs et entrepreneures de la diversité, et des groupes sous-représentés, un accompagnement personnalisé.

Entreprendre ici

Entreprendre ici est une organisation nationale qui œuvre pour l'égalité des chances en affaires en accompagnant l'entrepreneur ou l'entrepreneure de la diversité ethnoculturelle dans son parcours. En favorisant l'inclusion et l'essor de l'économie québécoise, l'organisme soutient les entrepreneurs et les entrepreneures issus d'une communauté ethnoculturelle du Québec, et souhaitant développer et concrétiser leur projet entrepreneurial.

Entreprendre ici accompagne les entreprises en leur offrant un service d'orientation vers des ressources spécialisées adaptées à leurs besoins. La clientèle de l'organisme, provenant de 140 pays, peut profiter d'un accompagnement personnalisé, et d'un accès à un réseau de partenaires pour l'aider à concrétiser ou développer son projet.

Entreprendre ici accorde chaque année des bourses d'honneur à des propriétaires d'entreprise issus de la diversité ethnoculturelle, afin de stimuler leur croissance, encourager l'innovation et renforcer leur ancrage régional. Bien plus qu'un soutien financier, ces bourses sont un accélérateur de parcours qui permet de transformer des idées prometteuses en entreprises viables, partout au Québec.

5. Les groupes sous-représentés sont les femmes, les jeunes, les personnes de la diversité ethnoculturelle, les membres des Premières Nations et des Inuit, les personnes vivant avec une incapacité et les membres de la communauté LGBTQ2S+.

Evol

Œuvrant dans les 17 régions du Québec, Evol est une organisation qui soutient les entreprises à propriété diversifiée et inclusive qui génèrent des retombées positives alignées sur les objectifs de développement durable de l'ONU. Son offre de financement (présentée à la mesure 3), conjuguée à une expérience d'accompagnement personnalisé et des services complémentaires adaptés, permet aux gens d'affaires de bâtir des entreprises durables et prospères.

Pour avoir accès aux services de financement d'Evol, l'entreprise doit être détenue à au moins 25 % par une personne appartenant à une communauté sous-représentée en entrepreneuriat (femmes, personnes racisées, personnes immigrantes, membres des Premières Nations et des Inuit, personnes LGBTQ2S+ et personnes en situation de handicap). Cette personne doit également avoir un poste stratégique au sein de l'entreprise. L'entreprise doit également s'engager à contribuer à au moins l'un des 17 objectifs de développement durable de l'ONU en étant une entreprise d'impact (entreprise dont l'offre de services ou de produits apporte une solution à un enjeu social ou environnemental), ou une entreprise qui s'engage à intégrer ou à bonifier des pratiques de développement durable au cours de son financement.

Réseau des Femmes d'affaires du Québec

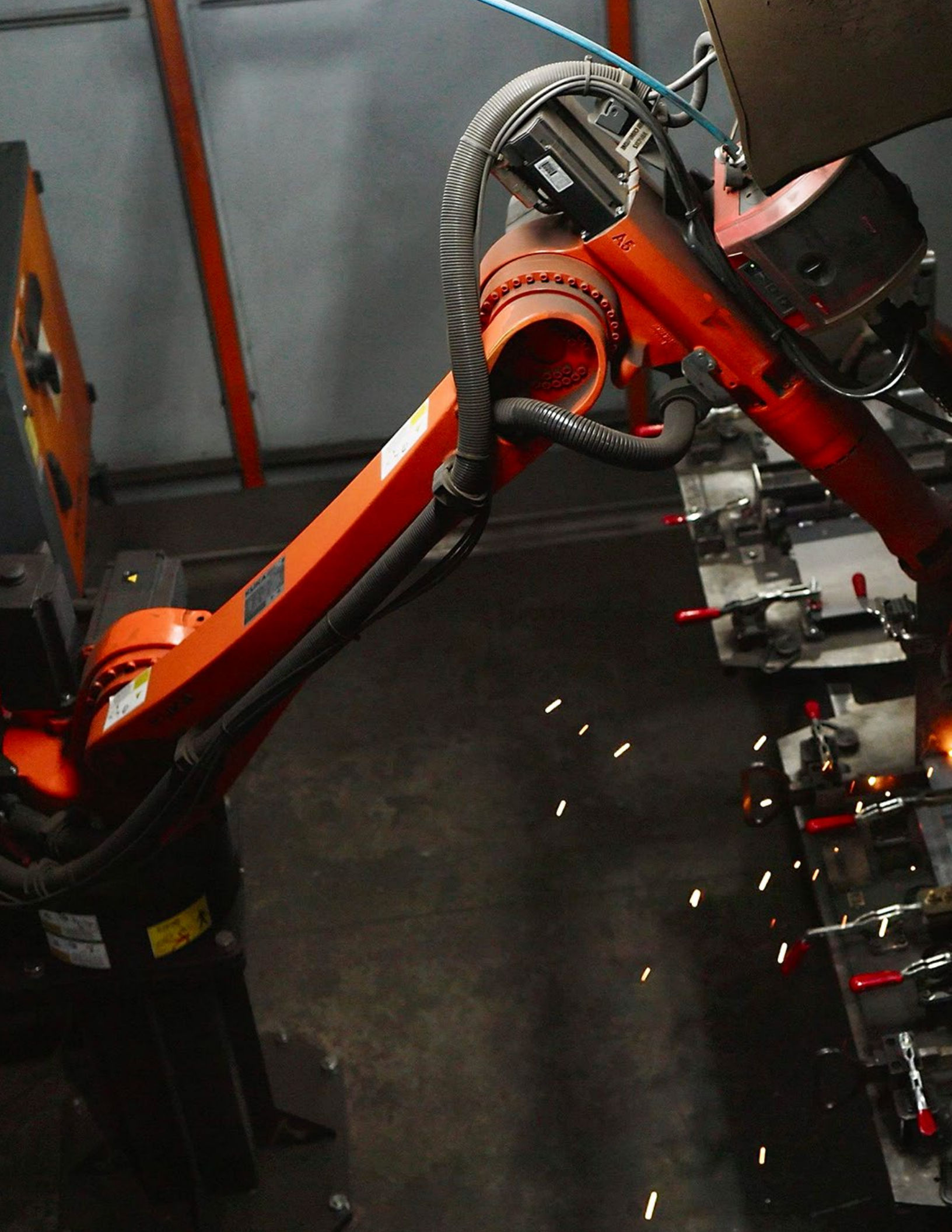
Le Réseau des Femmes d'affaires du Québec (RFAQ) a pour raison d'être d'inspirer, de connecter et de propulser des femmes en soutenant leur développement professionnel et entrepreneurial, afin qu'elles connaissent un succès inspirant. Le RFAQ crée des occasions d'affaires pour tous ses membres, peu importe la taille de leur entreprise. L'organisme s'engage à contribuer au succès des femmes, tant du côté humain qu'économique.

La clientèle du RFAQ regroupe des femmes entrepreneures, travailleuses autonomes, cadres, dirigeantes et professionnelles de divers secteurs d'activité et à différent cycle de vie de leur entreprise. Plus de 2 000 femmes engagées et solidaires composent le réseau.

Le RFAQ propose diverses activités pour soutenir les femmes :

- Des activités de réseautage pour améliorer leurs compétences relationnelles et échanger selon leurs expertises;
- Des cellules d'entraide pour créer des liens professionnels durables;
- Un programme de marrainage et de mentorat entrepreneurial permettant aux entrepreneures expérimentées de guider la relève;
- Des formations facilitant le développement des affaires entre entrepreneures et grandes entreprises.







MESURE 5

Compétitivité et productivité : Accélérer la transformation numérique des entreprises

Les entreprises établies au Québec doivent être de plus en plus compétitives afin de pouvoir maintenir ou augmenter leurs parts de marché, tant à l'échelle locale qu'internationale. Or, l'augmentation de la productivité est une condition *sine qua non* à l'augmentation de la compétitivité.

La productivité au Québec accuse toujours un retard important sur celle de plusieurs pays. En fait, la productivité générale, par heure travaillée, en 2023, est de 59,10 \$ au Québec comparativement à 63,50 \$ pour l'ensemble du Canada, 90,12 \$ aux États-Unis et 77,95 \$ en moyenne dans la zone euro⁶.

Selon Statistique Canada, la productivité du secteur des entreprises du Québec s'est davantage améliorée qu'en Ontario puisque le retard du Québec sur l'Ontario est passé de 6,5 % en 2019 à 3,2 % en 2023.

En plus de constituer une réponse aux enjeux de rareté de main-d'œuvre, la transformation numérique des entreprises représente un moyen à privilégier afin de rehausser la productivité des entreprises du Québec. C'est afin d'accompagner celles-ci dans cette transformation que le gouvernement du Québec a lancé, en 2021, l'Offensive de transformation numérique (OTN). Cette initiative vise à accélérer l'adoption de solutions numériques au sein des organisations, quel que soit leur secteur d'activité ou leur région.

6. Les estimations de la productivité sont tirées de Statistique Canada et de l'OCDE. L'unité de mesure est en dollars canadiens de 2017.

L'OTN vise à accompagner les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur transformation numérique et dans la réalisation des investissements visant l'accroissement de la productivité du travail, notamment par l'automatisation, le recours à l'intelligence artificielle et le passage au numérique.

L'accompagnement offert aux entreprises par les différents projets financés par l'OTN vient d'ailleurs répondre à trois des principaux enjeux de la numérisation des PME québécoises cernés par différentes enquêtes menées depuis 2021, soit 1) le manque de connaissances, 2) l'absence ou la faible disponibilité de ressources internes spécialisées, ainsi que 3) l'incertitude quant aux bénéfices liés à l'implantation des technologies⁷.

Par cette mesure, les entreprises peuvent bénéficier d'un accompagnement spécialisé pour planifier et structurer leur transformation numérique. Les projets de l'OTN sont portés par des organismes (OBNL) ou réseaux d'expertise. Les entreprises peuvent donc bénéficier d'un accompagnement abordable auprès de ces organismes pour faciliter l'intégration des technologies et optimiser leurs opérations.

En collaborant avec des organismes experts, les entreprises disposent des ressources nécessaires pour faire évoluer leur situation vers un avenir numérique performant et durable. Les projets de l'OTN peuvent aussi servir de levier aux intervenants, et aux partenaires de l'écosystème du développement économique du Québec tels que le Réseau accès PME, les Espaces PME innovation et le Conseil de l'innovation du Québec. Ces derniers sont aussi impliqués dans la promotion des aides disponibles via les projets de l'OTN.

7. Léger, 2024, L'état de la numérisation des entreprises au Québec – Secteur manufacturier 2023, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/contenu/transformation_numerique/RA_enquete-numerique-manufacturier_2023.pdf







MESURE 6

Transfert et reprise des PME : Bonifier l'offre de soutien pour le repreneuriat

Selon l'étude nationale du repreneuriat de l'Observatoire du repreneuriat et du transfert d'entreprise du Québec, plus de 50 000 transferts d'entreprise pourraient avoir lieu au cours des cinq prochaines années. La reprise d'entreprise occupe une place importante de l'économie québécoise et doit être prise en considération au même titre que le démarrage ou la croissance des entreprises.

Par l'accompagnement des cédants et des repreneurs, le maillage et la formation, le Plan PME met en place un écosystème de soutien adapté aux enjeux actuels du transfert et de la reprise des PME.

Pour ce faire, Repreneuriat Québec (anciennement le Centre de transfert d'entreprise du Québec) amorce un nouveau positionnement pour soutenir en priorité les cédants et les repreneurs dans le transfert d'entreprises de taille plus significative, et revoit le service offert aux entreprises de plus petite taille. Dans ce contexte, le service d'accompagnement offert aux plus petites entreprises évolue. Ainsi, dans le cadre d'un nouveau partenariat, Repreneuriat Québec et Familles en affaires - HEC Montréal offriront, par le Campus du repreneuriat, une formation aux conseillers et conseillères de développement économique de première ligne, afin qu'elles poursuivent l'accompagnement des cédants et des repreneurs d'entreprises de plus petite taille. En plus de contribuer à la sensibilisation et au partage d'information, le Réseau accès PME, présent dans l'ensemble des MRC, offre du soutien financier par le biais des Fonds locaux d'investissement volet relève. Le gouvernement entend aussi travailler avec ses partenaires institutionnels et les principaux acteurs financiers du Québec afin de fédérer et coordonner les efforts entourant l'offre de soutien financier disponible pour les projets de reprise d'entreprises de toutes tailles.

La Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador continue de soutenir la reprise spécifiquement pour les entrepreneurs et entrepreneures des Premières Nations et des Inuit.

En plus, l'École d'Entrepreneurship de Beauce organise des cohortes de cédants et de repreneurs pour soutenir les projets de reprise ou de transfert. Finalement, EntreChefs PME propose des clubs spécifiques à la clientèle de repreneurs afin de leur offrir de l'accompagnement, des outils, de la formation ainsi que l'accès à des experts.

Repreneuriat Québec

Repreneuriat Québec œuvre sur tout le territoire québécois pour accompagner les entrepreneurs souhaitant céder ou reprendre une entreprise déjà existante. Sa mission est d'informer, de former, de guider, de mailler et de référencer vers des personnes expertes afin de faciliter un transfert, sachant que plus de 60 % des entreprises québécoises n'ont pas de plan de relève. Selon les intentions de transferts manifestées par les propriétaires d'entreprise au Québec, ce sont entre 10 000 et 13 000 entreprises qui sont appelées à être transférées annuellement, au cours des cinq prochaines années⁸. Actuellement, le tiers des propriétaires d'entreprise est âgé de plus de 55 ans.

La clientèle de Repreneuriat Québec se compose de cédants et repreneurs d'entreprises dont la taille varie. Principalement, les services d'accompagnement de proximité seront offerts aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires entre 2 M\$ à 25 M\$, alors que les parcours autonomes et semi-autonomes seront offerts aux entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 2 M\$. Les services sont consacrés aux entreprises en voie de transférer (vendre et acheter) d'ici un à trois ans.

L'organisme se distingue des autres organismes de développement économique notamment par :

- la plateforme l'Index, pour le maillage entre cédants et repreneurs;
- l'accès à un réseau d'experts partout au Québec;
- le maillage interrégional permettant d'accentuer les occasions d'affaires;
- la maîtrise du processus de transfert d'entreprise par les professionnels de l'organisme;
- la réalisation d'études universitaires sur le transfert d'entreprise en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- la qualité et la variété des formations offertes;
- la mise en place de la première certification canadienne en gestion de transfert d'entreprise.

8. Enquête canadienne sur la situation des entreprises (ECSE), éditions du 1^{er} au 4^e trimestre 2024, Statistique Canada; et Duhamel, M. (2024). Étude nationale du repreneuriat : les transferts d'entreprise au Québec, 2015-2021, rapport détaillé.

Fonds de transfert d'entreprise du Québec II

Opéré par Investissement Québec, et financé en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ, le Fonds de transfert d'entreprise du Québec II est un outil de financement offert pour les repreneurs. Il favorise la croissance de l'entrepreneuriat au Québec en créant un contexte propice au transfert d'entreprises. Il encourage ainsi la relève d'entreprises existantes et développe la fibre entrepreneuriale dans des conditions optimales.

Les gestionnaires du Fonds se sont donné pour objectif d'offrir des conditions de financement avantageuses afin d'accroître la mise de fonds nécessaire pour favoriser le transfert d'entreprises québécoises de toutes les régions du Québec, et ce, en complémentarité avec l'offre des institutions financières traditionnelles.

Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador

La Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) accompagne les entreprises autochtones en phase de démarrage, en pleine expansion ou en transfert.

La CDEPNQL offre des conseils stratégiques adaptés à la réalité des entrepreneurs et entrepreneures autochtones. Par une approche personnalisée, l'organisme aide à structurer les plans d'affaires, facilite l'accès à du financement et met en place des stratégies de développement efficaces pour les entreprises implantées dans une communauté ou en milieu urbain.

Afin de répondre au besoin de repreneuriat de sa clientèle, l'organisme a créé en 2023 le Service de transfert d'entreprise pour les Premières Nations, dont l'objectif principal est de favoriser l'essor du repreneuriat comme avenue de développement économique chez les Premières Nations, et ce, tant au niveau des communautés que de l'entrepreneuriat privé et collectif.

Consciente des défis spécifiques rencontrés par les gens d'affaires des Premières Nations, la CDEPNQL propose également des services réservés aux femmes entrepreneures ainsi qu'aux entreprises collectives autochtones. Au fil des années, l'organisme a développé une expertise variée en matière d'organisation d'événements d'affaires ou d'activité de sensibilisation et de mobilisation pour la clientèle entrepreneuriale autochtone. La CDEPNQL offre également un service d'accompagnement pour favoriser l'accès aux marchés publics. Elle est aussi porteuse de l'Identification Premières Nations (ID1N), initiative permettant de certifier et de répertorier les entreprises autochtones.



MESURE 7

Allègement réglementaire : Réduire le fardeau administratif pour les entreprises

La réglementation est un outil essentiel qui permet à l'État de réaliser sa mission. Toutefois, le respect des lois et des règlements, de même que le temps alloué aux formalités administratives engendrent des coûts pour les entreprises et accaparent des ressources humaines qui pourraient être utilisées à des fins plus productives. Il est estimé que les entreprises québécoises ont consacré, en 2024, près de 10,9 G\$ pour se conformer à la réglementation fédérale, québécoise et municipale. Le fardeau cumulatif de la réglementation peut ainsi entraîner des effets défavorables sur la croissance économique, la création d'emplois, l'investissement, l'innovation et la compétitivité des entreprises, ce qui est contraire aux principes de développement durable.

L'allègement réglementaire fait référence à la réduction du poids de la réglementation et des formalités qui en découle, et dont l'application et l'obligation de s'y conformer représentent une lourde charge pour les entreprises. L'allègement réglementaire peut impliquer la révision en profondeur et la simplification de régimes juridiques et réglementaires, ou la révision d'une seule loi ou réglementation, ou l'élimination, l'abrogation, la modification et l'harmonisation d'articles ou de dispositions réglementaires ainsi que l'assouplissement des procédures. Elle s'exprime quantitativement par la diminution globale du volume des textes législatifs et réglementaires, et par la réduction significative du nombre de formalités (autorisations, permis, enregistrements, rapports à produire, registres à tenir, dossiers à constituer) et des coûts engendrés par le respect de la réglementation.

Entre 2004 et 2019, les coûts liés aux formalités administratives ont baissé de 31 %, soit des économies équivalentes à 442 M\$ pour les entreprises sur une base annuelle.

En 2020, le gouvernement a lancé le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025. Le Plan cible trois objectifs :

- Réduire de 10 % le nombre des formalités administratives;
- Réduire de 15 % le volume des formalités administratives;
- Réduire de 20 % le coût des formalités administratives pour les entreprises.

À terme, cette réduction des formalités administratives pour les entreprises devrait générer des économies estimées à 200 M\$ sur une base annuelle.

À travers ces 47 mesures d'allègement réglementaire, 3 sont transversales :

- La **Boîte à suggestions** en ligne servant à recueillir les suggestions d'allègement issues des milieux des affaires est accessible à cette page Web : [Suggérer un allègement réglementaire ou administratif pour les entreprises \(site du Gouvernement du Québec\)](#);
- Le **Chantier Faciliter l'innovation** ayant relevé les obstacles réglementaires et administratifs à l'émergence et à la mise en œuvre de nouvelles technologies et des modèles d'affaires innovants par les entreprises;
- Le **Chantier Réduire les délais** pour amener les ministères et organismes à réviser leurs processus de mise en œuvre de la réglementation dans une perspective de réduire les délais d'émission des permis et autres autorisations.

Le calendrier de réalisation du plan d'action 2020-2025 se terminera le 31 mars 2026. Par ailleurs, les démarches d'élaboration du prochain plan d'action en allègement 2026-2029 sont déjà amorcées.

Pour aller plus loin, en 2021, le gouvernement s'est engagé à déposer chaque année un nouveau projet de loi omnibus visant l'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises de différents secteurs économiques. Ces projets de loi sont un véhicule législatif permettant de porter un ensemble de mesures issues des différents ministères et organismes. Le projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif (sanctionnée le 9 avril 2025) est le quatrième omnibus consécutif et générera 20 M\$ d'économies annuelles pour les entreprises québécoises. À cet égard, il est possible de consulter, sur cette page Web, [les projets de loi](#).

Le Québec s'est également doté d'une Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, laquelle oblige le gouvernement à mesurer le fardeau réglementaire et à publier ses constats chaque année. Cette Politique comprend une exigence du « un pour un » qui exige que les ministères et les organismes soumettant une nouvelle formalité réglementaire suppriment une formalité existante au coût équivalent.

Enfin, la mesure d'allègement réglementaire constitue un levier essentiel pour favoriser la croissance, la compétitivité et le développement des entreprises. En simplifiant les démarches administratives, le gouvernement souhaite que les entreprises puissent consacrer plus de temps à ce qui compte vraiment : l'innovation, la productivité et la création de valeur. Ce dernier veut créer, par ces mesures, un climat d'affaires plus souple et efficace, offrant un cadre propice au succès.







CADRE FINANCIER

Le soutien financier prévu permettra de s'assurer que les services desservis par les différents organismes puissent être fournis aux entrepreneurs et aux PME québécoises. Les organismes présents dans le Plan PME offrent toute une gamme des services aux entreprises tels que la formation, le financement, l'accompagnement des entrepreneurs et entrepreneures de la diversité, ainsi que le transfert et la reprise d'entreprises.

Actions du Plan PME 2025-2028

(en millions de dollars)

	CRÉDITS TOTAUX ⁹	INTERVENTIONS FINANCIÈRES
Mesure 1 – Réseau accès PME : Offrir une porte d'entrée aux entreprises	22,60	22,60
Mesure 2 – Espaces PME innovation : Soutenir les PME innovantes	14,40	14,40
Mesure 3 – Financement : Favoriser la réalisation des projets d'entreprises	136,40	411,40
Mesure 4 – Accompagnement adapté : Enrichir le savoir des entrepreneurs et soutenir la diversité	14,88	14,88
Mesure 5 – Compétitivité et productivité : Accélérer la transformation numérique des entreprises	14,00	14,00
Mesure 6 – Transfert et reprise des PME : Bonifier l'offre de soutien pour le repreneuriat	16,96	16,96
Mesure 7 – Allègement réglementaire : Réduire le fardeau administratif pour les entreprises	–	–
TOTAL¹⁰	219,24	494,24¹¹

Financement total du Plan PME

(en millions de dollars)

	TOTAUX
Nouveaux crédits	116,30
Crédits budgétaires existants et déjà versés en entrepreneuriat	43,54
Crédits budgétaires existants SQRI ²	14,40
Crédits budgétaires récurrents FDE	45,00
TOTAL Plan PME 2025-2028	219,24

Plusieurs acteurs de l'écosystème présentés dans le Plan PME sont financés à travers d'autres programmes et mesure du gouvernement.

9. Incluent de nouveaux crédits et des crédits budgétaires existants (crédits récurrents, entrepreneuriat et SQRI²).

10. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

11. Montant total du soutien gouvernemental, y compris notamment la contribution non remboursable, le prêt et les garanties. Ce montant comprend aussi la somme de 50 M\$ annoncée dans le Plan budgétaire 2025-2026 pour le Fonds Impulsion PME. Ce fonds fera l'objet d'une reddition de comptes distincte du Plan PME considérant que des redditions de comptes sont déjà prévues dans le cadre de la SQRI² et de la Stratégie québécoise des sciences de la vie.

SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Le Plan PME 2025-2028 fera l'objet d'un suivi de gestion en continu et d'une reddition de comptes annuelle. Un tableau de bord sera constitué afin de pouvoir faire le suivi des indicateurs de résultats de chaque mesure et l'atteinte des cibles établies pour chacun des objectifs stratégiques (voir la section Objectifs stratégiques et l'annexe 2).

Au terme du Plan, un rapport d'évaluation sera réalisé et diffusé dans la section du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du site Web [Québec.ca](https://www.quebec.ca).

CONCLUSION

À travers ses sept mesures, le Plan PME 2025-2028 met en place les moyens pour renforcer la notoriété du Réseau accès PME, augmenter la productivité, accélérer la croissance et soutenir la pérennité des entreprises.

Dans un environnement d'affaires en constante évolution, les PME peuvent compter sur un réseau national de première ligne ancré dans un écosystème complémentaire et diversifié. Présent partout au Québec, ce réseau les accompagne à chaque étape de leur développement et les oriente vers des ressources spécialisées afin de répondre à leurs besoins tout au long de leur cycle de vie.

De plus, les spécialistes des MRC et de l'écosystème de développement économique apportent leurs expertises afin d'offrir des services et des mesures adaptés à chacune des PME. La nouvelle signature Espaces PME innovation contribue à l'implantation d'une culture d'innovation dans chacune des régions couvertes. Les Espaces sont des acteurs clés pour soutenir les entreprises dans la réalisation de leur projet d'innovation.

Enfin, le Plan PME propose des mesures en matière d'accompagnement, de formation, de financement, de transformation numérique, de transfert et de reprise des PME, et d'allègement réglementaire qui contribuent également à accélérer la croissance des petites et moyennes entreprises, et à renforcer leur compétitivité sur le marché.

CONSULTATION

- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
- Fédération québécoise des municipalités
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Enseignement supérieur
- Ministère des Finances
- Investissement Québec
- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat de la condition féminine
- Société du Plan Nord
- Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit

ANNEXE 1 – MESURES FISCALES

Déductions d'impôt sur le revenu des sociétés

Déduction pour petites entreprises

L'objectif des déductions pour petites entreprises est de libérer des liquidités pour les PME en réduisant leur fardeau fiscal, afin de leur permettre d'investir plus facilement dans leur croissance et de créer des emplois. Un taux d'imposition préférentiel de 3,2 % sur les premiers 500 000 \$ de revenu imposable, versus un taux général de 11,5 %, constitue un avantage fiscal non négligeable pour une PME.

Des critères d'admissibilité souples permettent d'étendre les déductions à une majorité d'entreprises. On parle de capital versé inférieur à 50 M\$, de revenus de placement inférieur à 150 000 \$ et d'un nombre d'heures rémunérées égal ou supérieur à 5 000 (secteurs des services et de la construction).

Déduction additionnelle pour les frais de transport des PME éloignées

Le gouvernement reconnaît que les entreprises éloignées des grands centres urbains ont de la difficulté à être compétitives sur les marchés en raison des frais de transport. De ce fait, les entreprises éloignées ayant versé un capital inférieur à 50 M\$ et ayant un pourcentage des activités manufacturières de 25 % (sauf en zone éloignée particulière), peuvent bénéficier d'un avantage fiscal afin d'obtenir des déductions additionnelles, soit :

- 1 % du revenu brut, dans la zone centrale (plafond de 50 000 \$);
- 3 % du revenu brut, en zone intermédiaire (plafond de 150 000 \$);
- 5 % du revenu brut, en zone éloignée (plafond de 350 000 \$);
- 10 % du revenu brut, en zone éloignée particulière (aucun plafond).

Sommairement, la zone centrale correspond aux régions de Montréal, Québec et Gatineau; la zone intermédiaire aux MRC dans un rayon de 100 km de Gatineau ou de Québec (150 km pour Montréal); la zone éloignée particulière aux Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec; et la zone éloignée aux autres territoires.

Mécanisme d'étalement du revenu pour les producteurs forestiers

Un autre avantage applicable sur les impôts sur le revenu des sociétés est le mécanisme d'étalement du revenu pour les producteurs forestiers. Principalement, le but est d'encourager les propriétaires de forêts privées à adopter une gestion active de leurs terres à vocation forestière en vue de la mise en marché du bois. L'avantage fiscal réside dans l'étalement sur une période n'excédant pas dix ans du revenu de la vente de bois réalisée par un producteur forestier reconnu à l'égard d'une forêt privée. Le principal critère d'admissibilité est que le capital versé soit inférieur à 50 M\$.

Cotisation au Fonds des services de santé

Afin d'alléger le fardeau fiscal des PME et de favoriser les secteurs les plus sensibles sur le plan de la concurrence, le gouvernement a réduit le taux de cotisation au Fonds des services de santé pour les PME. Cet avantage fiscal réduit le taux général de cotisation de 4,26 % à :

- 1,65 % pour les secteurs des services et de la construction;
- 1,25 % pour les secteurs primaire et manufacturier.

De façon générale, les PME ayant une masse salariale totale inférieure à 7,5 M\$ pour 2024 peuvent se prévaloir de cet avantage fiscal. Le taux augmente linéairement jusqu'à 4,26 % entre 1 M\$ et 7,5 M\$ de masse salariale totale.

Crédits d'impôt

Dans son budget 2025-2026, le gouvernement a instauré un nouveau crédit d'impôt bonifié et amélioré, soit le crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC), qui remplacera huit mesures fiscales, soit les quatre crédits d'impôt à la R-D, le crédit d'impôt pour le design (volet design industriel), le crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique, et les deux congés d'impôt visant l'embauche de chercheurs et d'experts étrangers.

Sommairement, le CRIC sera pleinement remboursable et soutiendra les activités de R-D et de précommercialisation des projets d'innovation réalisés au Québec. Il s'appliquera :

- aux dépenses de salaires et d'équipements;
- à 50 % du montant d'un contrat conclu avec un sous-traitant, ce dernier pouvant être une université, un centre de recherche ou un consortium de recherche.

Le CRIC ne prévoit pas des taux d'aide établis en fonction de la taille d'une entreprise, mais plutôt en fonction du volume des dépenses admissibles d'une entreprise, afin de maximiser l'effet de levier sur l'innovation de toute entreprise, à savoir :

- un taux de 30 % pour le premier million de dollars de dépenses admissibles qui excède un seuil d'exclusion;
- un taux de 20 % pour les dépenses admissibles au-delà de cette limite de 1 M\$.

Taux majoré pour les PME en matière de design de mode

Les entreprises ayant un actif inférieur à 50 M\$ pourraient déduire le salaire des designers effectuant des travaux de design de mode (ou 65 % du montant du contrat de sous-traitance). L'avantage fiscal octroyé passe du taux général de 12 % à 24 %. L'objectif est d'appuyer et d'accélérer les démarches d'innovation des entreprises ayant recours à des activités de design.

ANNEXE 2 – LISTE DES INDICATEURS

MESURE	OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
Mesure 1 – Réseau accès PME	Accroître la connaissance du Réseau accès PME	Nombre de projets d'affaires accompagnés	8 000 projets accompagnés annuellement
		Nombre de référencement aux partenaires réalisés	3 000 référencement annuels
		Nombre de projets d'affaires accompagnés par le Réseau accès PME	Croissance de 10 % du nombre d'entreprises accompagnées sur trois ans
Mesure 2 – Espaces PME innovation ¹²	Soutenir les PME innovantes		
Mesure 3 – Financement	Favoriser la réalisation des projets d'entreprises	Ratio des apports des partenaires dans des projets du FDE, par rapport à l'aide financière accordée	Effet de levier d'au moins 2 pour chaque dollar investi
		Nombre d'interventions financières (FDE)	Au moins 1080 interventions financières sur trois ans
		Ratio des apports des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat, par rapport à l'aide financière accordée	Effet de levier d'au moins 4,5 pour chaque dollar investi
		Nombre d'interventions financières (entrepreneuriat)	Au moins 2 600 interventions financières sur trois ans
		Nombre d'entrepreneurs ayant démarré un projet d'entreprise à la suite d'une démarche d'accompagnement	3 000 entrepreneurs ayant démarré un projet d'entreprise, 1 000 par année

12. Cette mesure sera évaluée dans le cadre de la SQRI².

MESURE	OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
Mesure 4 – Accompagnement adapté	Proposer des formations adaptées selon le cycle de vie des PME	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	7 500 entrepreneurs accompagnés, 2 500 par année (comptabilisé par région)
		Nombre d'entrepreneurs et entrepreneures (ADS) accompagnés provenant de groupes sous-représentés	Au moins 50 % d'entrepreneurs et entrepreneures accompagnés proviennent de groupes sous- représentés, dont au moins la moitié sont des femmes
	Soutenir les entrepreneurs de la diversité et des groupes sous-représentés	Nombre d'entrepreneurs et entrepreneures ayant reçu une formation	20 000 entrepreneurs et entrepreneures sur trois ans (comptabilisé par région)
		Nombre d'entrepreneurs et entrepreneures (ADS) provenant de groupes sous-représentés ayant reçu une formation	Au moins 35 % provenant de groupes sous-représentés, dont au moins la moitié sont des femmes
Mesure 5 – Compétitivité et productivité	Accélérer la transformation numérique des entreprises	Accompagner les entreprises (accompagnement-numérique, recours à l'intelligence artificielle, automatisation, passage au numérique responsable, etc.)	1 000 PME
		Augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises accompagnées	10 %
Mesure 6 – Transfert et reprise des PME	Bonifier l'offre de soutien pour le reprenariat	Nombre de transferts entrepris sur trois ans parmi les clients et clientes d'Entrepreneuriat Québec	Plus de 710 transferts amorcés (comptabilisé par région)
		Nombre d'entrepreneurs cédants et repreneurs accompagnés sur trois ans	1 500 entrepreneurs accompagnés (comptabilisé par région)
Mesure 7 – Allègement réglementaire ¹³	Réduire le fardeau administratif pour les entreprises	Réduire le nombre des formalités administratives	10 %
		Réduire le volume des formalités administratives	15 %
		Réduire le coût des formalités administratives	20 %

13. Cette mesure sera évaluée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025.

